

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1275

présenté par

Mme Brocard, Mme Vidal, M. Jolivet, Mme Bono-Vandorme, Mme Jacqueline Dubois,
M. Blanchet et Mme Tanguy

ARTICLE 4 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.